

NEWSLETTER

Meilleurs vœux 2018!

Séances plénières

- Rôle de la France dans une francophonie dynamique
- Compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français

Actualités

- Contribution du CESE au Tour de France de l'égalité

Vie des CESER

- Maritimité : cap sur la croissance bleue en Normandie

EDITO



Martine Vignau
Présidente du groupe UNSA

Au nom de tout le groupe UNSA au Conseil économique, social et environnemental, je vous présente mes meilleurs vœux à vous et à ceux qui vous sont chers.

Que cette nouvelle année soit synonyme de renouveau démocratique et de confiance dans le dialogue social.

Pour l'année 2018, quelques objectifs et quelques résolutions pour le groupe :

- participer à la réforme du CESE en nous maintenant dans notre rôle d'organisation syndicale ;
- rendre plus efficace la synergie avec les conseillers UNSA dans les CESER ;
- associer les experts des fédérations et des syndicats aux préparations des interventions UNSA lors des plénières.

Ensemble, la parole de l'UNSA sera mieux diffusée et comprise pour un syndicalisme réformiste.



JANVIER

SÉANCES PLENIERES

LE ROLE DE LA FRANCE DANS UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

INTERVENTION UNSA : CHRISTIAN CHEVALIER



[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

Intervention UNSA :

L'UNSA partage le choix de la rapporteure de donner à cet avis la forme d'un plaidoyer en faveur de la Francophonie. Le titre « Le rôle de la France dans une francophonie dynamique » est de ce point de vue éloquent. En creux, nous pouvons comprendre que la francophonie n'est pas suffisamment dynamique et que notre pays n'y joue pas pleinement son rôle alors que la francophonie doit être pensée comme une chance, pour la France comme pour les autres membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Comme le relève malheureusement l'avis « Les pouvoirs publics français éprouvent une difficulté à traiter de la francophonie et à la traduire en un projet lisible ». Aussi, sont formulés seize recommandations pour une feuille de route politique de la Francophonie qui se traduirait notamment par la création d'un ministère de plein exercice.

Au-delà, l'avis insiste à juste titre sur l'engagement pris par les États et les gouvernements signataires de la Charte de la Francophonie. Une Charte qui affirme son attachement à la paix, à la coopération, à la solidarité et au développement durable avec notamment pour objectifs la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme, la promotion de l'éducation et de la formation. Une évaluation de cet engagement des pays membres de l'OIF est indispensable.

Certes, le français pourrait devenir à l'horizon 2050, la deuxième langue mondiale mais cette situation exige que des efforts importants soient réalisés en direction de l'éducation et de la formation. On en est loin au regard des suppressions budgétaires que subit actuellement l'AEFE, l'agence de l'enseignement du français à l'étranger. De même, la diminution sévère des moyens attribués à l'OIF, qui sont passés de 91 millions en 2011 à 79 millions en 2015, est choquante, d'autant que les missions qui lui sont confiées par les États membres se sont diversifiées. Nous soutenons la recommandation de promotion d'un modèle économique, social et environnemental francophone conforme à l'Agenda 2030 du développement durable.

L'UNSA insiste sur la nécessité d'associer la société civile francophone transnationale à la gouvernance de la Francophonie institutionnelle ainsi que sur le besoin de susciter l'envie de francophonie en France. Ce serait de nature à impulser cette volonté politique qui fait défaut. La mise à disposition du Palais d'Iéna pour organiser un événement annuel est une proposition que nous soutenons.

Enfin, à propos de l'Union européenne, nous partageons la recommandation selon laquelle une stratégie reste à définir et des synergies à développer considérant qu'il n'y a pas d'opposition entre l'appartenance à l'UE et à l'OIF.

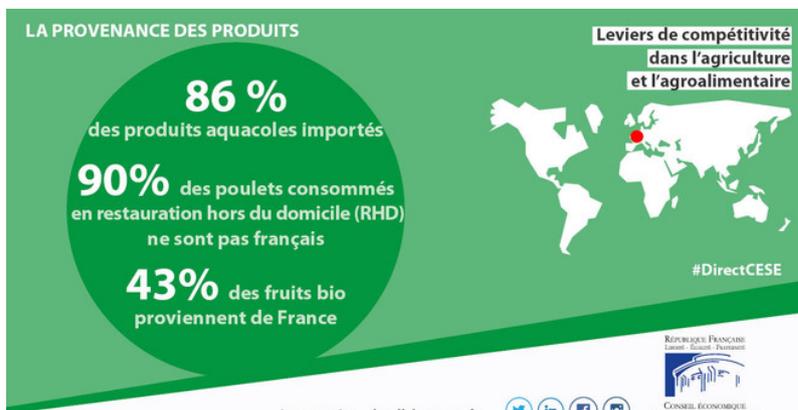


JANVIER

SÉANCES PLENIERES

QUELS LEVIERS POUR RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE FRANCAIS ?

INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU



La compétitivité est souvent réduite à une question de prix et de coûts de production. En réalité, que ce soit au niveau d'une exploitation agricole, d'une entreprise, d'une filière ou d'un pays, elle repose sur bien d'autres dimensions : la qualité gustative et sanitaire des produits, leur adéquation avec les attentes des consommateurs, les emplois générés, les impacts environnementaux... En effet, ces derniers éléments sont susceptibles de générer d'importantes dépenses qui sont assumées de manière collective.

Après en avoir précisé la définition, le projet d'avis présente les principaux leviers à actionner afin que les filières agricoles et alimentaires françaises renforcent leur compétitivité pour satisfaire les besoins intérieurs ainsi que pour développer des exportations créatrices de valeur.

La fédération UNSA Agriculture et Agro-alimentaire (UNSA-2A) a été associée à l'élaboration de l'avis rendu par le groupe UNSA au CESE

Téléchargez l'avis en cliquant ici

Intervention UNSA :

A l'heure où la parole citoyenne se veut de plus en plus forte, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire n'échappe pas à la règle : les attentes des consommateurs et surtout le prix des produits dictent la loi même s'il existe un intérêt croissant pour d'autres facteurs : santé, modes de production, impact sur la nature, etc.

Trouver des leviers pour renforcer la compétitivité dans ce secteur est un enjeu suffisamment capital autour du devenir de nos territoires en termes de développement durable pour que l'implication des pouvoirs publics se concrétise par de véritables stratégies d'accompagnement. L'affaire Lactalis nous a d'ailleurs ramenés à la réalité d'un segment bien fragile. Dans cette idée, l'UNSA aurait souhaité que certaines préconisations soient exploitées plus en profondeur pour éviter de « réinventer la roue » une nouvelle fois.

S'il faut ainsi parler de rendre compétitif le secteur tout en permettant à chaque travailleur agricole de vivre dignement de son travail, il sera difficile de ne pas aller plus loin dans la maîtrise des coûts de production : montée en compétences des agriculteurs, formation en groupe, appel à du conseil neutre, meilleure répartition des taxes existantes ou encore dissociation de rentabilité et d'augmentation de production. Une production laitière, par exemple, sera confrontée à une perte de rentabilité au-delà de 500 000 litres produits par an quel que soit l'exploitation.

L'UNSA rejoint les propositions faites en matière de positionnement du secteur agricole et agroalimentaire sur des marchés correspondants aux attentes de nos citoyens : augmenter la filière BIO serait une des réponses, sans pour autant diminuer les exigences du cahier des charges comme le prévoit l'Union Européenne. De plus, parce que le rôle de l'agriculture est également aujourd'hui de maintenir les paysages, de préserver les ressources en eau de qualité et de protéger les sols, l'extensification caractérisée par le recul des superficies cultivées et ensemencées ou la réduction des emplois de fertilisants est une réponse à l'adaptation aux zones agricoles différentes.

Enfin, la lutte contre les distorsions de concurrence déloyales qui nous poussent à adapter notre politique agricole de demain ne doit pas nous entraîner sur le chemin d'une interprétation trop idéaliste mais déconnectée du terrain. L'isolement d'un éleveur qui se verrait refuser par une laiterie ses « conditions générales de vente » en est le parfait exemple.

Pour conclure, cet avis aurait mérité une vision plus mordante permettant des orientations politiques tranchées pour porter la compétitivité dans le secteur agricole et agroalimentaire français. Le réel besoin de faire changer les mentalités sur le long terme nécessite - quelles que soient les décisions à prendre - une trésorerie plus importante : montée en gamme, soutien aux pratiques agroécologiques, accès au foncier facilité, incitation à la formation, accompagnement à l'acceptation d'une vision moins traditionnelle de l'agriculture.



Jean-François Thoby, secrétaire général d'UNSA-2A - ici entouré de Martine Vignau et Fanny Arav, était présent lors de la plénière le 24 janvier



Contribution au Tour de France de l'égalité

Par lettre du 19 septembre 2017, le CESE a été saisi par Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes pour être associé au "Tour de France de l'égalité"

Dans le cadre du Tour de l'égalité, le CESE a consacré sa séance plénière du 23 janvier à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes avec 3 temps forts :

- L'évolution des pratiques, 2 tables rondes : l'une sur l'égalité professionnelle et l'autre sur les violences faites aux femmes.
- Le 3ème temps a été consacré à l'adoption d'une résolution.

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes nécessite une politique globale qui doit se décliner à tous les niveaux, avec des dispositifs et des moyens dédiés, dont il faut garantir l'effectivité et l'évaluation. De nombreuses préconisations des avis du CESE vont dans ce sens et nourrissent la résolution présentée en séance.

La résolution du CESE s'articule autour de 5 axes :

- L'égalité professionnelle : pour cela il est nécessaire de mieux former aux enjeux de l'égalité professionnelle tous les acteurs et les actrices de la négociation. Le CESE estime que l'effectivité du droit doit être renforcée et propose des sanctions financières dans le cas de non-respect de la loi du 4 août 2014
- L'éducation à l'égalité et lutte contre les stéréotypes : le rôle de l'école est central en la matière ainsi que celui des professionnels de la crèche à l'université. La lutte contre les stéréotypes, le sexisme ordinaire et les violences sexistes et sexuelles doit être intensifiée.
- La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite une meilleure formation de tous les interlocuteurs des victimes de violences (policiers, gendarmes, magistrats, médecins, professionnels de santé) afin de mieux repérer et aider les victimes.
- L'évaluation des politiques publiques doit comporter une dimension genrée des effets possibles des projets et propositions de loi pour apporter les correctifs nécessaires afin de ne pas pénaliser un sexe par rapport à l'autre.
- L'argent pour les droits des femmes : pour l'instant, l'engagement de la France se traduit par un corpus juridique important, mais il faut également un niveau de budget dédié aux droits des femmes et à l'égalité pour mettre en œuvre et rendre effectives les mesures édictées par la loi.

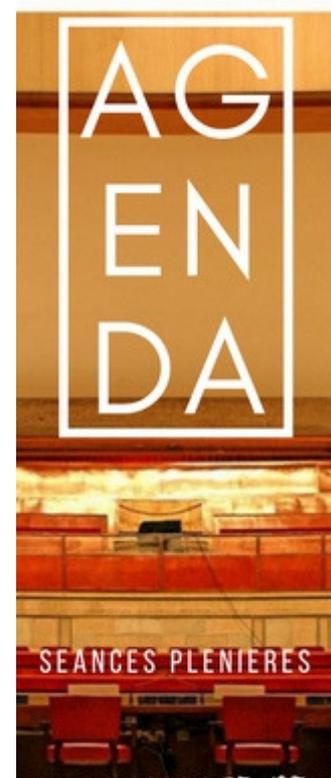
Courrier de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes à Patrick Bernasconi, président du CESE

Lettre de mission du Tour de France de l'égalité

Consultez la résolution en cliquant ici



« L'égalité n'est pas une option, c'est un principe inscrit dans le préambule de notre Constitution. Les femmes représentent 52% de la population. Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour atteindre, enfin, l'égalité entre les hommes et les femmes. », Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes.



28 février

LES AVANCEES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE

14 mars

POUR DES ELEVES EN MEILLEURE SANTE

27 mars

INDUSTRIE. UN MOTEUR DE CROISSANCE ET D'AVENIR

Maritimité : cap sur la croissance bleue en Normandie



Téléchargez l'avis en cliquant ici

Michel Bienfait, conseiller UNSA, rapporteur de l'avis :

« La mer est l'avenir de l'homme ». Cette affirmation est devenue pour beaucoup, et c'est une bonne chose, un lieu commun.

La France, 2ème état maritime du monde, et plus spécifiquement la Normandie, doit prendre toute sa place dans l'accroissement des activités liées à la mer :
la « croissance bleue ».

Pour l'UNSA, c'est effectivement un vecteur de développement durable primordial. C'est dans cet esprit que j'ai porté ce rapport sur la maritimité en Normandie pour proposer à la région un certain nombre de suggestions pour accompagner et encourager ce développement.

La Normandie est une région résolument maritime : trois des cinq départements qui la composent possèdent une large façade littorale le long de laquelle sont ancrées des activités économiques aux spécialités diverses et complémentaires (pêche et aquaculture, transformation des produits de la mer, construction-réparation-déconstruction-recyclage de navires, tourisme, nautisme, transport de fret ou de passagers, production et acheminement des énergies marines, activités navales et militaires, extraction de matériaux, protection de l'environnement et de la biodiversité).

Ces activités font partie intégrante de l'économie bleue mais les normands ne semblent pas marqués par une culture maritime caractérisée. Le CESER a souhaité, tout au long de son étude, mettre en valeur les différents atouts de la Normandie en termes de maritimité et proposer une palette d'outils destinés à accompagner le développement des secteurs et la prise de conscience du potentiel normand.

Structurer le réseau d'acteurs de la mer

Le caractère transversal du secteur maritime et le nombre de ses acteurs rendent sa structuration complexe. La Région dispose des compétences nécessaires pour la simplifier, à condition qu'elle élabore son mode de gouvernance et sa stratégie maritime globale, s'appuyant ensuite sur la filière maritime dotée du rôle d'entité fédératrice. En outre, les questions maritimes et fluviales doivent être davantage intégrées dans la structuration régionale, allant de la création d'un observatoire de l'économie maritime et d'une direction régionale spécifique à la mer, à l'intégration de cette thématique aux schémas et projets opérationnels. Une attention particulière devra aussi être portée à la mise en réseau de ces différents secteurs (entreprises, formations, services régionaux et de l'État...).

Soutenir le tissu économique normand

L'économie maritime soutient pour une part importante l'économie globale de la Normandie et est vouée à un fort développement dans les années à venir si on en croit la plupart des études réalisées sur le sujet. Dès lors, le CESER estime que les secteurs maritimes traditionnels ou émergents doivent bénéficier d'un accompagnement efficace (notamment de l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN)) au développement, à la diversification, à la valorisation, à l'adaptation ou à l'innovation selon leurs caractéristiques et leurs besoins.

Anticiper les risques identifiés

Le développement et les mutations qui sont pressentis pour le secteur maritime et fluvial sont susceptibles d'impliquer des risques. Le CESER a souhaité en aborder deux pour alerter la Collectivité sur l'importance de les anticiper. En effet, la Région aurait intérêt à être attentive au Brexit et à ses conséquences possibles notamment la déstabilisation des échanges établis jusqu'alors. Quant aux enjeux environnementaux liés aux évolutions climatiques ou aux pollutions, ils doivent être maîtrisés autant que possible pour maintenir la qualité des eaux, des équipements et le bon développement des activités maritimes. Pour cela, les pratiques plus respectueuses de l'environnement et les expérimentations sont à encourager.

Explorer d'autres pistes de développement

L'étude de la maritimité a soulevé des axes de réflexion dans les champs de la formation au maritime, du tourisme littoral, des transports maritimes, de la R&D en mer, de l'innovation, etc. Ces axes n'ont pas pu être approfondis mais constituent des pistes de développement à étudier. Ils questionnent, au sein des secteurs maritimes, la place du numérique, l'accompagnement de la recherche, la qualité des infrastructures de services à terre et des réseaux de transport normands.

contact

Unsa
Cese

SEBASTIEN MARCHAL
ATTACHE DE GROUPE

sebastien.marchal@cesese.fr
06 70 41 68 96